



**Commission exécutive confédérale**  
**16 octobre 2012**  
**Intervention de Bernard THIBAUT**

Le 12 juin dernier, je conclusais mon introduction à la discussion de la Commission exécutive confédérale par la formule suivante : « il y a une CGT avant le CCN de mai, une CGT après le CCN. C'est celle-ci qui nous attend avec impatience ».

Ce constat demeure, alors que la CE doit de nouveau débattre des questions relatives à la future direction confédérale sur deux aspects distincts mais bien complémentaires :

1. La perspective d'un nouveau Secrétaire général au 50<sup>ème</sup> Congrès,
2. Les conceptions de direction et les évolutions jugées souhaitables au vu de l'expérience.

Philippe TEXIER présentera le résultat des travaux de la Commission qu'il anime sur le deuxième point tout à l'heure. Nous devons convenir du contenu de la note que nous enverrons aux organisations du CCN en vue d'une validation collective, comme j'en ai pris l'engagement au CCN de mai.

Je me concentre par conséquent sur le premier point. Quel nouveau Secrétaire général au 50<sup>ème</sup> Congrès, après plusieurs Commission exécutive et un CCN qui ont beaucoup marqué les dirigeants, les organisations et inquiété les militants ?

Certes, la CGT n'est pas paralysée dans son activité. Il n'est qu'à voir et observer combien les organisations développent chaque jour des initiatives pour faire face à leurs responsabilités et démentir ceux qui veulent prendre leurs désirs pour des réalités.

Peu d'organisations ont les capacités de faire un 9 octobre et un 11 octobre dans le contexte actuel.

Peu d'organisations peuvent se vanter de porter les revendications en parfaite harmonie avec l'opinion dominante chez les salariés, comme nous l'indique le Baromètre de septembre commandé à l'Institut Louis-Harris. Nous porterons à la connaissance du CCN l'ensemble des résultats du Baromètre annuel où la CGT demeure en tête dans le degré de confiance accordé aux syndicats.

Peu d'organisations peuvent se prévaloir d'un renforcement du nombre d'adhérents, certes limité et cependant bien réel et continu sur plusieurs années.

Nous avons tout cela et dans le même temps l'impérieuse nécessité de sortir d'une situation de blocage générée par des débats passionnés, voire passionnels, qui apparaissent en décalage avec nos premières responsabilités, dans un contexte de crise économique et sociale où tout le mouvement syndical est à rude épreuve.

La quasi-totalité des dirigeants, des militants avec qui j'ai pu avoir des conversations ces dernières semaines sont tout à fait conscients de la situation dans laquelle nous nous trouvons collectivement et sont farouchement attachés à se donner une perspective qui rassemble les organisations composant la CGT.

Il est à noter que cette aspiration profonde à retrouver l'unité de la CGT s'exprime de la part de camarades ayant défendus des avis différents jusqu'à présent.

Il est apparu assez rapidement que la solution au problème posé nécessitait de changer le cadre de la réflexion. Autrement dit de sortir des différentes hypothèses qui ont été avancées par les uns ou par les autres, sans quoi le risque de division perdurerait, voire rendrait impossible pour la CGT de se doter d'un Secrétaire général avec l'assise et la légitimité nécessaires pour exercer son mandat dans les meilleures conditions.

Personne, et je dis bien personne, n'affirme vouloir ce schéma pour la CGT.

Une nouvelle proposition conjugée à une réflexion collective sur la conception de direction s'est donc dessinée comme la voie souhaitée par un grand nombre de camarades.

C'est ainsi qu'après réflexion et concertation, je propose que Thierry LE PAON soit le camarade proposé au CCN comme le futur Secrétaire général, après que la CE ait exprimé son opinion aujourd'hui.

Thierry est né le 31 janvier 1960 et a adhéré à la CGT alors qu'il était soudeur chez Caterpillar dans la région caennaise (nous avons donc adhéré la même année à la CGT).

En 1978, il crée le syndicat CGT puis est licencié pour cette raison un an après.

Même motif, même punition ensuite à SPIE Batignolles. Le licenciement sera cette fois jugé abusif après l'élection présidentielle de 1981.

Après une période faite d'intérim, il est embauché en 1983 à Moulinex. Après avoir obtenu un CDI, c'est la création d'un nouveau syndicat à l'usine de Cormelles Le Royal. Délégué syndical puis successivement Délégué du personnel, élu au CE et Secrétaire du CE, il devient Délégué central du Groupe Moulinex, Secrétaire du CCE, Coordinateur européen et membre du Conseil d'administration au moment du dépôt de bilan le 11 septembre 2001 (une date qui est donc restée tristement célèbre à plus d'un titre !).

Parallèlement, il est élu à la Commission exécutive de la Fédération des Métaux en 1986, Secrétaire de l'Union locale de Caen en 1990, Secrétaire général de l'Union départementale du Calvados de 2001 à 2007 et Secrétaire général du Comité régional de Normandie depuis 2006.

Il a passé dix années au Comité économique et social régional, sept années au Conseil d'Orientation pour l'emploi.

Thierry a deux mandats à la Commission exécutive confédérale, en charge des Repères revendicatifs de la CGT. Il anime le Collectif Formation professionnelle. Depuis trois ans, il est Membre du Conseil économique, social et environnemental où il préside le Groupe CGT.

C'est donc un militant et un dirigeant national chevronné, aux expériences professionnelles et interprofessionnelles assez complètes qui est proposé pour la responsabilité de Secrétaire général de notre Confédération.

Je crois pouvoir affirmer que cette proposition, et je m'en félicite par avance, est susceptible de recevoir un large soutien de la part des organisations, fédérations et unions départementales, qui constituent la Confédération.

Je suis profondément convaincu que Thierry a les capacités, l'expérience et la volonté requises pour occuper cette responsabilité. Il a déjà fait la démonstration à plusieurs reprises de ses compétences dans l'animation du travail d'équipe. Il a régulièrement apporté sa contribution dans l'analyse des situations et la définition de notre démarche syndicale.

En charge des Repères revendicatifs pour la Confédération, cette tâche l'a placé au centre de la définition des objectifs de transformation que vise la CGT.

Il est aussi bien conscient je crois de l'ampleur des transformations dont nous avons besoin pour permettre à la CGT de développer son assise auprès de l'ensemble des salariés pour accroître le rapport de force en faveur des revendications que nous portons.

Il le fera selon son tempérament, à sa façon, avec une direction confédérale naturellement renouvelée comme à l'occasion de chaque congrès confédéral.

Il y aura donc du nouveau dans la manière de faire, il ne faut pas le redouter, au contraire, et je le redis à cette occasion, mon choix de permettre un changement à cette responsabilité est aussi motivé par la nécessité de renouveler l'animation de la direction confédérale.

Parmi les peaux de banane qui ont été glissées par presse interposée, d'aucuns mettent en évidence que Thierry ne serait pas connu des militants de la CGT. Il l'est à mon sens ni plus ni moins que les autres dirigeants nationaux, comme nous l'ont dit les responsables d'organisations au CCN pour qui, justement, l'avis de la Commission exécutive confédérale est important. J'indique que Thierry faisait partie des camarades suggérés dans la première phase de consultation par certains dirigeants d'organisations.

J'ai lu aussi que la consultation d'aujourd'hui ne serait qu'une formalité. Je ne le crois pas, déjà parce que l'expérience montre qu'il est hasardeux de considérer les instances de direction de la CGT comme des assemblées acquises par principe. Ensuite, parce ce qu'on ne peut pas banaliser l'opinion que chacun de vous va émettre sur cette proposition.

Il est un fait que la CE s'est divisée sur les choix qui lui étaient soumis.

Il vous appartient aussi de faire la démonstration qu'à partir d'opinions différentes sur un sujet donné, ce qui peut arriver dans une organisation comme la CGT, la volonté de trouver une réponse susceptible de rassembler toutes les forces l'emporte sur d'autres considérations.

La démocratie, ce n'est pas la paralysie lorsqu'une grande majorité veut avancer et se trace un horizon pour y parvenir.

Il y a trop de sujets, trop d'occasions dans nos organisations où l'on se contente de prendre acte des désaccords, où les opinions se figent sans que les uns et les autres ne recherchent les conditions pour construire la réponse qui sera commune.

Si cette proposition est approuvée aujourd'hui comme je l'espère et que le CCN la valide, Thierry ne sera pas un secrétaire général de deuxième division. Il sera le Secrétaire général que se seront donné les organisations de la CGT et il devra être en conséquence reconnu et soutenu par tous à ce titre.

J'y insiste parce que pour moi, il n'y aura aucune ambiguïté à ce propos et je m'engage à assurer le meilleur passage de relais possible. Cela ne gomme en rien les phases précédentes d'avant et pendant le dernier CCN. Et des journalistes pourront toujours rappeler que « Thibault a été battu sur sa proposition », ça ne m'empêchera pas de dormir.

Ce qui créerait des insomnies, ce serait la paralysie effective de la CGT et ce n'est pas le cas.

L'une des qualités d'un dirigeant, c'est de respecter et de faire respecter les décisions des instances de direction dont s'est dotée la CGT. Peu importe l'appréciation personnelle que l'on peut avoir des événements passés, sans quoi ce serait toute notre démocratie interne qui serait malmenée et pas uniquement au plan confédéral.

Comme je l'ai indiqué, la désignation du secrétaire général ne fait pas toute la direction de la CGT. Thierry et la CGT auront besoin d'une équipe de direction efficace et solidaire, mais chaque chose en son temps, là aussi nous avons des procédures internes qui permettront aux uns et aux autres de s'exprimer le moment venu sur ces questions.

Pour conclure, je vous informe que j'ai prévu, dans un souci de transparence à l'égard des Secrétaires généraux des organisations du CCN, de leur communiquer cette introduction et le résultat du vote de la CE avant qu'ils n'en prennent connaissance par des canaux extérieurs à la CGT.

